

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE
N° Anonymat : V211NAT1003748 Nombre de pages : 8

Epreuve - Matière : 101 1037 Session : 2021

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
 - Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
 - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
 - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
 - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
 - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
 - Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Recteurat de X

Secrétariat général de
la région académique X

Affaire suivie par X

A X , b X

Note à l'attention du recteur de région académique XXX

La réforme territoriale de l'Etat a créé dix-sept régions académiques dont neuf ont aujourd'hui un périmètre pluri-acадémique. Le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation renforce le rôle du recteur de région académique de manière à améliorer le fonctionnement actuel des régions académiques.

L'objectif est d'améliorer la gouvernance des politiques éducatives, de formation, de recherche et d'innovation afin d'apporter un meilleur service aux élèves, à leur famille, et aux étudiants.

Le niveau régional doit rester celui de l'impulsion, de l'évaluation des politiques publiques et de la coordination.

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE

Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE

N° Anonymat : V211NAT1003748 Nombre de pages : 8

I - Évolutions de la mise en œuvre de la réforme territoriale:

A) Une gouvernance plus visible et plus efficace:

A compter du 1^{er} janvier 2019 et suite à la parution du décret n° 2019-1200 du 26 novembre 2019, le rôle et les compétences des recteurs de région académique sont renforcés.

Des recteurs délégués en charge de l'enseignement supérieur seront nommés dans sept régions académiques afin de mener un dialogue stratégique et de gestion rénové avec les établissements ^{publics} à caractère scientifique, professionnel et culturel.

Le pilotage des missions stratégiques sera assuré dans un cadre régional dans les domaines de la formation continue, du numérique, de l'orientation, de la politique immobilière, des achats, des relations internationales et de l'enseignement supérieur.

Des mutualisations des fonctions "soutien" (concours, immobilier, fonctions juridiques et statistiques, systèmes d'information, achats ...) seront conduites dans les rectorats en fonction des situations et en tenant compte des spécificités des territoires.

Des recteurs de région académique mettront en place une meilleure articulation entre tous les niveaux d'administration territoriale : régional, académique, départemental et infra-départemental. La nouvelle organisation visera une logique de proximité avec une responsabilité accrue de l'échelle infra-académique (département, circonscription du premier degré) au plus près des réalités territoriales avec un renforcement de pilotage pédagogique des DASEN et des inspecteurs territoriaux ainsi que le déplacement de la gestion des ressources humaines de proximité.

Enfin, dans le cadre du transfert de la délégation régionale à la recherche et à la technologie, 17 délégués régionaux vont être nommés, qui seront également conseillers du recteur de région académique en matière de recherche, de technologie, d'innovation et de culture scientifique, technique et industrielle.

B) Raport du rattachement des services de jeunesse et sport:

Cette réforme territoriale a également pour objectif de développer une vision complète de l'enfant, de l'adolescent et du jeune au cours de leurs différents temps de vie ainsi que de promouvoir une société de l'engagement.

Le rattachement des missions de sport, de jeunesse, d'éducation populaire, d'engagement civique et de vie associative aux services académiques a pour but de renforcer la continuité éducative entre les temps scolaires et périscolaires, rapprocher les politiques publiques des deux ministères et mettre en œuvre le service national universel (SNU). L'ensemble des missions de jeunesse, d'engagement et de sport devait être transféré, à structure constante au 1^{er} juillet 2020 au niveau régional avec la création des délegations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et au niveau départemental dans les DSDEN.

Suite à la crise sanitaire, le transfert est reporté au 1^{er} janvier 2021.

II- mise en œuvre de la réforme dans la région académique XXX:

A) Etat d'avancement:

La région académique de XXX est composé de deux académies, le secrétaire général de l'académie siège a été nommé en février 2020.

Quatre personnes ont été nommées :

- le recteur délégué à l'enseignement supérieur : X
- le secrétaire général de région académique (SGRA) : X (30 janvier 2020)
- le directeur régional de l'information et de l'orientation (DRIo) : X
- le directeur régional de la formation professionnelle initiale et continue : X

Le SGRA était précédemment secrétaire général de l'académie siège.
Le recteur de région académique (RRA) a mis en place au 1^{er} juillet 2020, par arrêté publié au recueil des actes administratifs (21 juillet 2020), cinq des sept services obligatoires avec des implantations préservant les territoires :

- la direction régionale académique de l'information et de l'orientation (DRAio)
- la direction régionale académique des actes de l'Etat (DRAAE)
- la direction régionale académique de l'enseignement supérieur (DRAES)
- la direction régionale académique de la formation professionnelle initiale et continue (DRAFFIC)
- la direction régionale académique de la politique immobilière de l'Etat (DRAPIE)

Ces directions sont implantées dans l'académie siège mais constituées d'agents exerçant physiquement dans les deux académies.

B) Actions à mener :

Deux directions sur les sept services obligatoires restent à installer :

- la direction régionale académique du numérique éducatif (DRANE)
- la direction régionale académique des relations européennes, internationales et de coopération (DRAFEIC)

Dans le cadre des services inter-académiques obligatoires, une réflexion est engagée sur la création d'un service des études statistiques en plus de ceux des affaires juridiques et des systèmes d'information qui doivent être créés.

Les créations de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) et de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES) ont été reportées au 1^{er} janvier 2021 suite à la crise sanitaire.

Des locaux pour accueillir les services ont été identifiés.

Le préfigurateur de la future DRAMES a été identifié, ce sera le DRJSCS. Le schéma d'organisation de la DRAMES proposé par le DASEN et le DDGS (PP) fin février 2020 est conservé.

Un organigramme détaillé identifiant les postes transférés à l'identique et les postes dont les missions évoluent avec les agents identifiés devra être transmis par le préfigurateur avant le 1^{er} septembre 2020.

Un comité régional académique aura lieu prochainement afin de valider la création des directions et services cités ci-dessous et de nommer leurs responsables.

PJ : 2 annexes ci-jointes

Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE
N° Anonymat : V211NAT1003748 Nombre de pages : 8

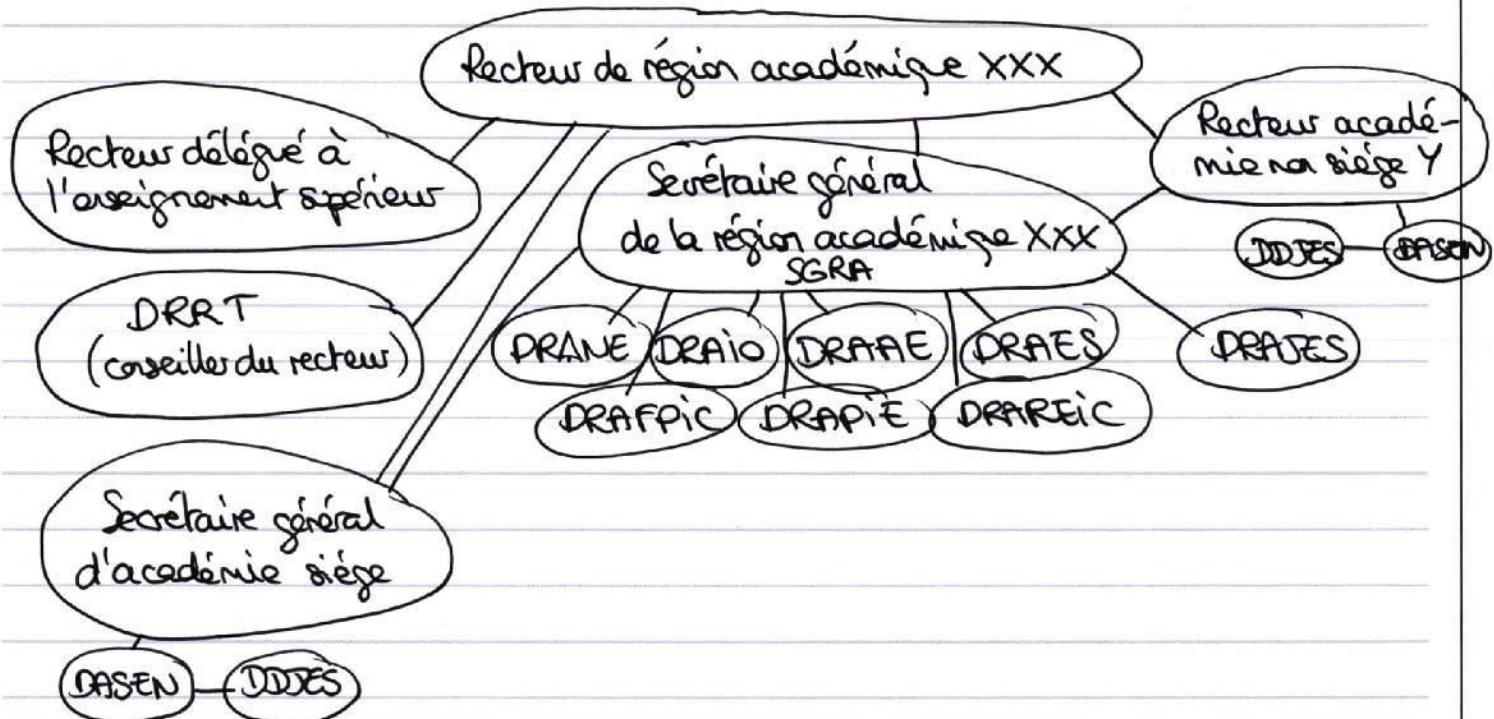
Epreuve - Matière : 101 1037 Session : 201

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feillet officiel.
- Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Annexe 1:

Organigramme de la gouvernance de la région académique XXX



Concours section : ATTACHE MENESR INTERNE ATTACHE MENESR INTERNE
Epreuve matière : RESOLUTION D'UN CAS PRATIQUE
N° Anonymat : V211NAT1003748 Nombre de pages : 8

Annexe 2 : Déroulé de la réunion du 22 juin 2020

=> faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme territoriale dans la région académique XXX

① Tour de table

② Éléments de contexte

③ des évolutions de la mise en œuvre de la réforme :

* rôle et compétences des recteurs d'académie renforcée

* report du rattachement DRAES au 1^{er} janvier 2021

④ questions

⑤ Etat des lieux d'avancement :

* présentation des 4 personnes nommées et de leurs directions / fonctions

* présentation des 5 services implantés, de leurs responsables et de leurs missions

⑥ Actions à mener :

* 2 directions à implanter pour finaliser les 7 obligatoires à échéance courte avant le 1^{er} septembre (DRAE & DRAREic)

* 3 services inter-académiques à créer = 1^{er} septembre 2020 (statistiques, systèmes d'information, affaires juridiques)

* Organiser le report du rattachement de la DRAES au 1^{er} janvier 2021 (baux, organigramme ...)

⑦ questions

⑧ Organisation du prochain comité régional académique

..... /